

Comité de Suivi Modernisation des Fonctions Supports

Ce Comité de Suivi sur la Modernisation des Fonctions Supports (MFS) s'est réuni le mercredi 28 avril 2021 et il semble que la DGAC avance à marche forcée.

Un projet à faire aboutir quoi qu'il en coûte ... pour les personnels ?

Un projet mené « tambour battant »

Le principe de base affiché ne laisse aucune marge de manœuvre : « Tout agent exerçant des fonctions support au sein des services administratifs ou des départements ressources dans les directions et services concernés a vocation à rejoindre le Secrétariat interrégional (ou un pôle) de son bassin géographique. »

Le calendrier ne laisse pas non plus beaucoup de temps pour la négociation sur la mise en place d'un réel accompagnement de tous les agents impactés :

- Avril/mai : Ouverture des postes de préfigureurs (SIR et pôles) et choix des préfigureurs
- Mai : Communication générale des principes de mobilité
- Fin mai/ juin : Stabilisation des organigrammes des SIR concernant les implantations géographiques
- Juin : Entretiens entre les agents et les préfigureurs
- Été : CT relatif aux textes d'organisation
- Septembre/octobre : Ouverture des postes d'encadrement des SIR et pôles
- Octobre : Présentation de la fiche de poste à chaque agent pour signature
- Novembre/décembre : Nomination des agents par SDP

L'UNSA UTCAC regrette l'imprécision des informations communiquées aux agents qui ajoute au caractère anxiogène de la réforme.

L'UNSA UTCAC demande la mise en œuvre de mesures fortes et volontaristes d'accompagnement des agents au niveau professionnel mais aussi et surtout personnel et familial, comme la DGAC a déjà su le faire (par exemple à l'occasion de la délocalisation DNA vers DTI Toulouse).

Le cas particulier des encadrants

L'encadrement intermédiaire des fonctions support (administratif et technique) va payer un très lourd tribut que l'hypothèse d'un éventuel accès (un jour lointain) à l'emploi fonctionnel HEB pour 8 futurs chefs des SIR avancée par un syndicat(*) risque de bien mal compenser pour l'ensemble du corps.

Il manque des données et l'UNSA UTCAC a demandé la pyramide des âges et plus généralement des données - non fournies à ce jour - sur les effectifs Attachés concernés, les flux et plus globalement une étude de l'impact que cette réorganisation précipitée aura sur l'ensemble du corps des Attachés.

(*) Ce qui suppose le lancement d'une négociation protocolaire et que la revendication soit acceptée

L'UNSA UTCAC a également signalé que les Attachés n'étaient pas les seuls concernés, il y a d'autres corps dont, notamment, des TSEEAC sur certains postes d'encadrement dans le domaine.

Au cours de cette réunion, l'UNSA UTCAC a obtenu :

- La garantie que les emplois fonctionnels maintenus (décret n°2019-1442 du 23/12/2019) émargeront à un "compte budgétaire particulier" et qu'ils ne gageront pas budgétairement les 82 emplois fonctionnels existants (20 EF HEA et 62 EF 1027).

L'UNSA UTCAC rappelle en effet l'existence d'une liste d'attente (toujours trop longue à son gré pour les collègues attachés concernés) qu'il ne saurait être question de ne pas résorber un jour.

- L'engagement du Secrétariat Général que l'arrêté liste CAAC du 19/12/2019 sera révisé, en cohérence avec la réforme en cours.

Un impact fort sur les personnels et les services

L'UNSA UTCAC n'oublie pas, contrairement à d'autres, que cette réforme va impacter nombre de personnels administratifs (Assistants et Adjoints) puisqu'il s'agit, pour la DGAC, de réduire les effectifs de 200 ETP (sur 1475) - soit 17% - entre 2020 et 2025 (hors corps médicaux, agents de prévention et Outre-Mer).

L'UNSA UTCAC est également inquiet pour le fonctionnement de certains services. Par exemple, pour la DSAC, pour laquelle les déplacements sont la base de son fonctionnement, comment les Ordres de Mission seront-ils gérés par un morceau d'ETP ici ou là ?

De notre point de vue, annoncer son soutien à cette réforme en échange d'un positionnement indiciaire de huit personnes est indécent et même insultant pour les dizaines de personnels qui vont subir les conséquences de cette réforme.

Le temps n'est ni aux guéguerres d'arrière-garde, ni aux effets de manche à visées électoralistes.

En ces temps qui s'annoncent difficiles pour certains collègues, à la suite des épreuves que la situation COVID-19 a déjà fait subir à chacun dans sa vie professionnelle ou familiale, l'heure est à la mobilisation syndicale au regard de la réforme qui avance à toute allure et qui ne vise qu'à renforcer le Secrétariat Général et à justifier la création d'un futur CSA de réseau rattaché à la SG ... quoi qu'il en coûte (pour les personnels) !

Plus que jamais, il convient de donner sens à notre conviction de "la DGAC unie dans la fonction publique d'État".